

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



LEWB

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

RÈGLEMENTS SPÉCIAUX **CONCOURS DE SAUTS D'OBSTACLES**

Édition 2018

Print 13/03/2018

SOMMAIRE

Sommaire	2
Règlement Spécial « Classic Tour » C.S.C.....	3
Préambule	3
Chapitre I : Introduction.....	3
Chapitre II : Calendrier.....	3
Chapitre III : Programme des épreuves.....	4
Chapitre IV : Qualification pour la finale.....	5
Chapitre V : Licences autorisées	6
Annexe I : Équitation Moderne	6
Règlement Spécial « Pony Trophy ».....	7
Préambule	7
Chapitre I : Dispositions communes	7
Chapitre II : Qualificatives	8
Chapitre III : Pré-finales	9
Chapitre IV : Finale.....	10
Chapitre V : Inter Groupements	11
Règlement Spécial « Ranking » C.S.C.	12

RÈGLEMENT SPÉCIAL « CLASSIC TOUR » C.S.C.

PRÉAMBULE

Le « Classic Tour » porte le nom annuel du ou des sponsors.

Pour l'année 2018 il porte le nom de : « Classic Tour 2018 – Sellerie Gilbert »

Les Grand Prix porteront le nom de « Ikonic »

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de décider dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements, de la L.E.W.B., de la F.R.B.S.E. et de la F.E.I.

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB (www.lewb.be), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

CHAPITRE I : INTRODUCTION

A l'aube de cette nouvelle saison, la 17^{ème} édition pour le CT, nous avons apporté quelques modifications au règlement, afin que les qualifications soient plus accessibles.

9 week-ends de 3 ou 4 journées sont programmés pour organiser les différentes compétitions.

Vous trouverez ci-dessous les avant programmes types de ces concours. Ils seront qualificatifs pour les finales de Liège.

Le dernier jour sera toujours consacré au Grand Prix 140 cm*.

Toutes les épreuves sont qualificatives pour les finales de Liège mais avec des coefficients différents

CHAPITRE II : CALENDRIER

Date	Cercle Organisateur	Lieu
6 au 8 avril	C.E. de Gesves	Gesves
20 au 22 avril	Haras des Avelines	Marbais
4 au 6 mai	Metiers du cheval	Ghlin
18 au 20 mai	La Sandry	Courrière
1 au 3 juin	Haras du Rivage	Hannut
13 au 15 juillet	REM	Ghlin
7 au 9 septembre	Haras du Faubourg	Basècles
21 au 23 septembre	Ec. De Maret	Orp le Grand
12 au 14 octobre	C.E. de Gesves	Gesves Indoor

Nombre de concours qualificatifs : maximum 9 (+ la finale au C.S.I. de Liège).



LEWB

Finales : Scolaires – 1.15m

Juniors – 1.25m

1.15m

1.25m

1.30m

1.40m

CHAPITRE III : PROGRAMME DES ÉPREUVES

1 ^{er} jour et 2 ^{ème} jour si concours de 4 jours		
Épr.	Catégorie	Hauteur
1	Scolaires/Juniors/Seniors	110cm
2	Scolaires/Juniors/Seniors	120cm
3	Juniors/Seniors	130cm
4	Juniors/Seniors	140cm
2 ^{ème} jour ou 3 ^{ème}		
Épr.	Catégorie	Hauteur
4	Scolaires/Juniors/Seniors	110cm
5	Scolaires Équitation Moderne	105–115cm
6	Juniors Équitation Moderne	115–125cm
7	Scolaires/Juniors/Seniors	120cm
8	Juniors/Seniors	130cm
3 ^{ème} jour ou 4 ^{ème}		
Épr.	Catégorie	Hauteur
9	Scolaires/Juniors/Seniors	115cm*
10	Scolaires/Juniors/Seniors	125cm*
11	Juniors/Seniors	140cm*
12	Juniors/Seniors	130cm*

- ❖ Inscriptions sur place si autorisées : + 100%
- ❖ Épreuve Scolaire : une épreuve d'Équitation Moderne sur une hauteur de 105cm–110cm pour les 3 premières manches, ensuite sur une hauteur de 1.10M – 1.15M. Barème A à temps différé sans chronomètre (art. 274.5.6)
- ❖ Épreuve Juniors : une épreuve d'Équitation Moderne sur une hauteur de 115cm–120cm pour les 3 premières manches, ensuite sur une hauteur de 1.20M – 1.25M. Barème A à temps différé sans chronomètre (art. 274.5.6)
- ❖ Un cheval peut faire deux épreuves de hauteurs progressives ou de même hauteur par jour, **sauf restriction à l'avant programme.**
- ❖ Un athlète peut monter trois chevaux par épreuve, **sauf restriction à l'avant programme.**



CHAPITRE IV : QUALIFICATION POUR LA FINALE

- ❖ Un athlète sera crédité du meilleur résultat obtenu dans son épreuve qualificative, s'il monte plusieurs chevaux dans cette épreuve.
- ❖ Dans le cas où un couple athlète/cheval participe à deux hauteurs successives, il sera tenu compte uniquement de son meilleur résultat pour le challenge de la hauteur où ce classement a été réalisé.
- ❖ Les points seront attribués de la façon suivante dans toutes les épreuves qualificatives
 - Athlètes classés :
 - Petit tour 110cm, 120cm, 130cm, 140cm : 1^{er} 500 points, 2^{ème} 495 points, 3^{ème} 490 points, 4^{ème} 485 points, ...
 - Grand Tour Scolaires Équitation Moderne, Juniors Équitation Moderne, 110cm*, 120cm*, 130cm*, 140cm* : 1^{er} 750 points, 2^{ème} 745 points, 3^{ème} 740 points, 4^{ème} 735 points, ...
 - Athlètes non classés :
 - Petit Tour 110cm, 120cm, 130cm, 140cm : 1^{er} 250 points, 2^{ème} 248 points, 3^{ème} 246 points, 4^{ème} 244 points, ...
 - Grand Tour Scolaires Équitation Moderne, Juniors Équitation Moderne, 110cm*, 120cm*, 130cm*, 140cm* : 1^{er} 300 points, 2^{ème} 298 points, 3^{ème} 296 points, 4^{ème} 294 points, ...
 - Les athlètes éliminés ou ayant abandonné obtiendront 1 point de participation.
- ❖ Sont qualifiés pour la finale, dans toutes les catégories les 16 meilleurs athlètes.
- ❖ Un athlète peut participer à plusieurs finales.
- ❖ Un cheval ne peut participer qu'à une seule finale.
- ❖ Pour prendre part à la finale, la paire athlète/cheval doit avoir participé au minimum à une des épreuves qualificatives, dans la catégorie.
- ❖ Si, parmi les 16 athlètes qualifiés pour la finale, certains se déclarent non partants, on peut descendre jusqu'à la 5^{ème} réserve (respectant les critères de qualification) au maximum pour compléter la liste.
- ❖ Les athlètes non partants en finale mais respectant les critères de qualification conserveront leurs points pour le classement final du challenge. Si un athlète est encore dans les 3 premiers du classement final du challenge, il peut venir à la remise des prix, uniquement à cheval et en tenue de concours (par respect du sponsor).
- ❖ Si un athlète est qualifié pour une finale et est réserve pour une autre, il pourra participer à la finale de son choix.
- ❖ Pour se qualifier, l'athlète doit avoir participé au minimum à 33% des épreuves qualificatives (arrondir au nombre supérieur).
- ❖ Toutes les épreuves comptent au point de vue participation, mais les athlètes ne prendront des points que dans les deux meilleurs résultats par concours, dans le cas d'une annulation d'épreuve, il ne sera tenu compte que du meilleur résultat des épreuves restantes.
- ❖ Toutes les épreuves organisées avant la finale comptent pour le challenge.
- ❖ En cas d'ex æquo, les athlètes seront départagés par le nombre de victoires ; ensuite, par le nombre de secondes places, ...

- ❖ Lors des épreuves finales au CSI de Liège, les athlètes prennent le double de points des Grands Tours, l'athlète ayant le plus de points remporte le challenge « Classic Tour ». En cas d'ex æquo de points, le classement de l'épreuve finale sera tenu en compte pour départager les concurrents.
- ❖ L'épreuve Finale se fera sur un Bar. A - BAC, excepté pour les épreuves spécifiques Scolaires et Juniors.
- ❖ Il y aura 1 classé pour 4 partants en finale et maximum 3 classés dans le classement final du challenge.

L'athlète qui est en tête du challenge :

- ❖ 130cm avant la finale obtiendra une Wild Card de l'organisateur avec 1 cheval au CSI* de Liège.
- ❖ 140cm avant la finale obtiendra une Wild Card de l'organisateur avec 1 cheval au CSI**** de Liège.
- ❖ « Juniors » avant la finale et qui a participé à la finale du challenge « Scolaire » l'année précédente, reçoit une Wild Card de l'organisateur avec 1 cheval au CSI* de Liège.

Ces 3 Wild Card sont offertes uniquement à l'athlète qui est en tête du challenge des catégories ci-dessus.

CHAPITRE V : LICENCES AUTORISÉES

		Minimum	Maximum *	
Scolaires (Équitation Moderne)		J 03	J 08	
Juniors (Équitation Moderne)		J 03	J 08	* Gains chevaux en € pour les licences J 16
Scol. + Jun. + Sen.	110	J08	J 16	500,-
Scol. + Jun. + Sen.	120	J08	J 16	1.500,-
Jun. + Sen.	130/140	J 08	J 16	

ANNEXE I : ÉQUITATION MODERNE

Règlement et protocole sur le site Internet de la L.E.W.B.

RÈGLEMENT SPÉCIAL « PONY TROPHY »

PRÉAMBULE

Le « Pony Trophy » porte le nom annuel du ou des sponsors.

Pour l'année 2018, il porte le nom de : « Arena Pony Trophy »

En cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, il appartient au Jury de décider dans un esprit sportif se rapprochant le plus possible de l'esprit de ce règlement et des règlements de la LEWB, de la FRBSE et de la FEI.

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB (www.lewb.be), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

Pour la partie technique ce règlement se réfère au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles FEI, au Règlement Particulier des Concours de Saut d'Obstacles LEWB.

Le fait de s'inscrire aux épreuves implique de la part du concurrent l'acceptation du présent règlement.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS COMMUNES

Article 1.1 – Catégories

Les épreuves reprises dans chaque manche qualificative se répartissent comme suit :

- ❖ 70cm
- ❖ 80cm
- ❖ 90cm
- ❖ 100cm
- ❖ 110cm

Article 1.2 – Dimensions des obstacles

<u>Hauteur maximum</u> (avant barrage éventuel +/- 5 cm)	
Hauteur 70cm	70cm
Hauteur 80cm	80cm
Hauteur 90cm	95cm
Hauteur 100cm	105cm
Hauteur 110cm	115cm

<u>Largeur maximum</u> (avant barrage éventuel)	
Oxer	
90cm	
100cm	
110cm	
120cm	
120cm	



LEWB

Types d'obstacles	70cm	80cm	90cm	100cm	110cm
Rivière (max. 3,00m)	Non	Non	Non	Non	Non
Rivière barrée	Non	Non	Non	Non	Oui
Combinaisons 1 foulée	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Combinaisons 2 foulées avec un obstacle vertical en sortie	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Triple	Non	Non	Non	Oui	Oui
Bidet	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Butte	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Barrière (sans barre)	Non	Non	Non	Oui	Oui

Article 1.3 - Vitesse

Pour les autres catégories, la vitesse est calculée à 325 m/minute.

Article 1.4 - Licences

70cm	licence J02	<p style="text-align: center;"><u>Cas particulier</u></p> <p style="text-align: center;">Les paires athlètes/poneys participant aux épreuves de 115-120cm et plus au niveau national minimum sont acceptées uniquement en 110cm</p>
80cm	licence J02 à J03	
90cm	licence J03 à J08	
100cm	licence J03 à J08	
110cm	licence J03 à J08	

Article 1.5 - Âge des concurrents et taille des poneys

- ❖ 117cm : 8 à 12 ans : hauteur maximum des épreuves 80 cm
- ❖ 127cm : 8 à 12 ans : hauteur maximum des épreuves 90 cm
- ❖ 138cm : 8 à 15 ans : hauteur maximum des épreuves libres
- ❖ 148cm : 8 à 16 ans : hauteur maximum des épreuves libres

L'athlète peut rester dans sa catégorie jusqu'à la fin de l'année de son 12^{ème}, 15^{ème} ou 16^{ème} anniversaire.

Article 1.6 - Inscription et engagement des athlètes

Selon les modalités propres à chaque Groupement.

CHAPITRE II : QUALIFICATIVES

Article 2.1 - Frais d'organisation / Droits d'engagements

Suivant réglementation du Groupement organisateur.

Article 2.2 - Obligations des Groupements

Le concours doit être encodé dans l'application de gestion LEWB/FRBSE.



LEWB

Chaque groupement s'engage :

- ❖ À gérer dans l'intérêt de ses athlètes et poneys, le contrôle sanitaire, de la puce et du certificat de toisage dûment complété durant la saison de qualifications.
- ❖ À fournir une copie du certificat de toisage de **TOUS** les poneys qualifiés **et réserve** pour les pré-finales, **au plus tard le jour de la date de clôture des inscriptions (le lundi qui précède) de la 1^{ère} pré-finale**. Si la Ligue n'est pas en possession de la copie d'un certificat, ce poney ne sera pas inscrit au concours.
- ❖ Tous les poneys devront être identifiables, lors des pré-finales, par la présentation du carnet sanitaire, du contrôle de la puce et du certificat de toisage en ordre.

Voir Règlement d'Obstacles LEWB, article 1024, dans sa dernière édition.

Chaque Groupement doit communiquer dates et lieux des concours qualificatifs au secrétariat de la LEWB pour le 1^{er} avril de l'année en cours.

Les résultats du concours doivent être encodés dans le l'application de gestion LEWB/FRBSE au plus tard 8 jours après chaque manche qualificative.

Le classement complet du challenge qualificatif doit être mis à jour et diffusé après chaque manche qualificative.

Chaque Groupement LEWB se verra octroyer une subvention pour l'organisation des épreuves qualificatives, quel que soit le nombre d'épreuves, 1 manche qualificative au minimum.

Les Groupements recevront du matériel publicitaire qu'ils s'engagent à placer en bordure et/ou sur le terrain de concours. L'Organisateur ou le Groupement est responsable des coupes, plaques d'écuries, flots de rubans ainsi que des éventuels prix aux athlètes dans les épreuves qualificatives.

CHAPITRE III : PRÉ-FINALES

Il sera organisé trois pré-finales sur des terrains différents.

Article 3.1 – Frais d'organisation / Droits d'engagements

- ❖ La LEWB prend en charge l'organisation des pré-finales sur des terrains centraux par rapport à la Communauté.
- ❖ Les pré-finales auront lieu après le 1^{er} septembre et au plus tard le 25 octobre.

L'inscription des athlètes sélectionnés est effectuée par leur Groupement dans le programme de concours.

Le jury de terrain et le chef de piste seront désignés par la Commission Technique d'Obstacles de la LEWB

Article 3.2 – Qualification pour les pré-finales

Le C.A de la LEWB, détermine chaque année les quotas de sélection aux pré-finales attribués à chacun des groupements.

Il est fixé pour l'année en cours un maximum 8 athlètes par catégorie pour chacun des 5 Groupements soit un total de 40 poneys dans chaque catégorie + 1 paire athlète/poney « réserve » par groupement, par catégorie.

Les Groupements sont seuls responsables de leurs critères de sélection dans le respect de ce règlement.

Une paire athlète/poney doit faire l'épreuve de la catégorie pour laquelle il a été sélectionné lors des pré-finales.



Un athlète ne peut être qualifié pour les pré-finales que dans UNE seule catégorie.

Un poney ne peut être qualifié pour les pré-finales que dans UNE seule catégorie.

Un athlète a la possibilité de changer de poney lors des pré-finales uniquement avec un second poney qui serait qualifié sur la même hauteur par son Groupement.

- ❖ Un Groupement ne peut inscrire plus d'athlètes que le quota défini plus haut.
- ❖ Aucun transfert de Groupement n'est autorisé pour les pré-finales.
- ❖ Si un Groupement ne peut inscrire le nombre maximum d'athlètes par catégorie, un autre Groupement ne peut inscrire plus d'athlètes que son quota.
- ❖ Tous les poneys devront être identifiables, par la présentation du carnet sanitaire, du contrôle de la puce et du certificat de toisage dûment complété par la FRBSE.
- ❖ Un Groupement, sous la responsabilité de son représentant, peut encore faire un changement d'athlète ou de poney sur le lieu des pré-finales dans les conditions de qualifications, 30 minutes avant le début de l'épreuve, et ce au secrétariat du concours.

Article 3.3 – Avant Programme des pré-finales

70 cm– 80cm : Une épreuve « **Équitation Moderne** » (RP CSO Art. 1024.1) - Bar. A sans chronomètre (Art. 238.1.1) (annexe 1)

90 cm– 100cm – 110cm : Une épreuve « **Équitation Moderne** ». Voir RP CSO Art. 1024.2 (annexe 2) - Bar. A **Temps différé** sans chronomètre (Art. 274.5.6)

Le classement sera déterminé par le résultat obtenu par le protocole de l'Équitation Moderne.

Toutes les épreuves seront jugées par deux personnes expressément désignées par la Commission Communautaire d'Obstacles de la LEWB.

Article 3.4 – Attribution des points

La répartition des points se fera comme suit dans chaque épreuve.

Premier : 0 point

Deuxième : 2 points

Troisième : 3 points

Etc....

Les athlètes éliminés ou ayant abandonné obtiendront autant de points que le nombre de partants dans l'épreuve, plus dix points.

Les points attribués à une paire ne seront en aucun cas ré attribués à une autre paire

Article 3.5 – Prix

Dans les pré-finales des bons d'achat seront offerts aux classés de la journée (1 classé sur 4 partants) par la LEWB, lors de la remise de prix.

Le Cercle organisateur prévoira des remises de prix pour chaque épreuve (plaques et flots aux classés ¼)

CHAPITRE IV : FINALE

Article 4.1 – Frais d'organisation / Droits d'engagement

La finale se déroulera lors du C.S.I. de Liège.

L'inscription des athlètes sélectionnés est effectuée par la LEWB.



LEWB

Il n'y a pas de droits d'engagement pour la finale.

Lorsqu'il y a confirmation de participation d'une paire athlète / poney et que les listes sont établies et mises sur le site www.equibel.be, plus aucun changement n'est autorisé.

Article 4.2 – Qualification à la finale

On ne tiendra compte que des deux meilleurs résultats avec le même poney, pour définir les paires athlète/poney qualifiées en finale.

Les 20 meilleurs athlètes des pré-finales quel que soit le groupement, seront qualifiés pour la finale de leur catégorie.

En cas d'ex æquo, on départagera les athlètes suivant le total des points Équitation Moderne **attribués par le Juge 1**, lors des parcours de ses 2 meilleures pré-finales.

En cas de nouvel ex æquo s'il y a plus de 3 athlètes à la 18^{ème} place, on limitera le nombre de places en finale à 17. En cas de nouvel ex æquo s'il y a plus de 2 athlètes à la 19^{ème} place, on limitera le nombre de places en finale à 18.

Article 4.3 – Avant programme

70 cm: Une épreuve « **Équitation Moderne** » (RP CSO Art. 1024.1.1) (voir annexe 1) - Bar. A sans chronomètre (Art. 238.1.1)

Le classement sera déterminé par le résultat obtenu par le protocole de l'Équitation Moderne.

80 cm - 90 cm - 100 cm - 110 cm : Bar. A barrage au chronomètre (Art. 238.2.2).

L'épreuve de 70cm sera jugée par deux personnes expressément désignées par la Commission Communautaire d'Obstacles de la LEWB.

Article 4.4 – Attribution des points

Les paires conserveront les points acquis (deux meilleurs résultats) lors des pré-finales.

Les points seront doublés par rapport à l'article 3.4

Le vainqueur sera l'athlète totalisant le moins de points à l'issue des pré-finales et de la finale.

En cas d'ex æquo, le résultat de la Finale prime.

Article 4.5 – Prix

Dans la finale, les athlètes seront classés dans chaque catégorie (coupes, plaques, flots).

CHAPITRE V : INTER GROUPEMENTS

Article 5.1 – Classement

On reprendra les 3 meilleurs résultats de chaque groupement des 4 catégories de hauteur des finales 70-80-90-100cm pour obtenir le classement de l'inter groupement.

S'il devait y avoir des groupements qui ne sont pas représentés dans une des catégories de hauteur, une wild card sera donnée à une paire cavalier/poney qui aura participé aux pré finales.

Cette paire cavalier/poney partira dans l'épreuve en n°1 et son résultat ne comptera que pour le classement de l'inter groupement.

Article 5.2 – Prix

Coupe, 4 miniatures de la Coupe, plaques et flots sont à charge de la LEWB.

RÈGLEMENT SPÉCIAL « RANKING » C.S.C.

Un Ranking est créé pour 4 catégories de hauteur :

Les points sont attribués, uniquement, sur les épreuves du jour où sont prévues les hauteurs 115cm/125cm/130cm/140cm, dans les concours LEWB **Classic Serie** et **Classic Tour**

Ne seront pas pris en compte :

- ❖ Les championnats LEWB.
- ❖ Les coupes LEWB.
- ❖ Championnat des Amazones LEWB.
- ❖ Tout autre challenge que le « Classic Tour ».

Les différentes catégories sont :

- 1° catégorie : 1.15m
- 2° catégorie : 1.25m
- 3° catégorie : 1.30m
- 4° catégorie : 1.40m

Il sera attribué 100 points au 1° classé, 98 pts au 2°, 97 au 3°, ainsi de suite, les éliminés et les abandons obtiendront 1 point.

Un cavalier peut être repris dans plusieurs catégories.

Les points seront calculés de date à date (1^{er} mai 2017 au 1^{er} mai 2018 - 1^{er} juin 2017 au 1^{er} juin 2018)

On reprendra le meilleur résultat d'un cavalier montant plusieurs chevaux dans la même catégorie.

Le Ranking sera publié, sur le site de la LEWB, la 1^e semaine de chaque mois qui suit le concours.

En cas d'ex-æquo de points, les cavaliers seront départagés par le nombre de victoires, ensuite par le nombre de secondes places, etc...

En fin de saison, après le dernier concours du mois d'octobre ou septembre, les 4 gagnants du Ranking 2017 seront récompensés.

Le classement sera clôturé, avant les finales du challenge « Classique Tour » de Liège.

En fonction du classement mensuel, les 3 premiers cavaliers de chaque catégorie se verront octroyer une « Wild Card Gold », pour 1 mois. C'est-à-dire que ces cavaliers pourront s'inscrire sur place aux concours de la LEWB au prix « online » pendant cette période, jusqu'à la parution du nouveau Ranking.